

La monumentalisation du passé colonial et esclavagiste au Sénégal : Controverse et rejet de la renaissance africaine

Patrick Dramé

Volume 22, numéro 2, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1008983ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1008983ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

The Canadian Historical Association / La Société historique du Canada

ISSN

0847-4478 (imprimé)

1712-6274 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dramé, P. (2011). La monumentalisation du passé colonial et esclavagiste au Sénégal : Controverse et rejet de la renaissance africaine. *Journal of the Canadian Historical Association / Revue de la Société historique du Canada*, 22(2), 237–265. <https://doi.org/10.7202/1008983ar>

Résumé de l'article

Le 4 avril 2010, à l'occasion du cinquantenaire de la décolonisation du Sénégal, une vingtaine de chefs d'État africains procède à l'inauguration à Dakar du monument dit de la « renaissance africaine ». Devant symboliser la mémoire de l'esclavage et du colonialisme, l'édification de ce lieu de mémoire à l'esthétique et au financement plutôt discutables et dans un contexte de marasme économique occasionne de vives contestations des populations et de l'opinion publique. Cet article aborde la question en étudiant d'abord le contenu de la presse privée et publique sénégalaise qui, entre 2008 et 2010, a été le lieu d'une vibrante controverse quant aux sens symboliques, au coût et au financement de l'oeuvre monumentale. Examinant de nombreux articles de presse, discours et débats radiotélévisés, cet article questionne d'abord la signification et le sens mémoriels que l'État du Sénégal a voulu donner au monument. Il analyse par la suite les raisons pour lesquelles la représentation symbolique et mémorielle du concept de « renaissance africaine » ne passe pas aux yeux des populations. Il éclaire ainsi les fondements religieux, politiques et éthiques du discours contestataire.

La monumentalisation du passé colonial et esclavagiste au Sénégal : Controverse et rejet de la renaissance africaine

PATRICK DRAMÉ

Résumé

Le 4 avril 2010, à l'occasion du cinquantième de la décolonisation du Sénégal, une vingtaine de chefs d'État africains procède à l'inauguration à Dakar du monument dit de la « renaissance africaine ». Devant symboliser la mémoire de l'esclavage et du colonialisme, l'édification de ce lieu de mémoire à l'esthétique et au financement plutôt discutables et dans un contexte de marasme économique occasionne de vives contestations des populations et de l'opinion publique. Cet article aborde la question en étudiant d'abord le contenu de la presse privée et publique sénégalaise qui, entre 2008 et 2010, a été le lieu d'une vibrante controverse quant aux sens symboliques, au coût et au financement de l'œuvre monumentale. Examinant de nombreux articles de presse, discours et débats radiotélévisés, cet article questionne d'abord la signification et le sens mémoriels que l'État du Sénégal a voulu donner au monument. Il analyse par la suite les raisons pour lesquelles la représentation symbolique et mémorielle du concept de « renaissance africaine » ne passe pas aux yeux des populations. Il éclaire ainsi les fondements religieux, politiques et éthiques du discours contestataire.

Abstract

To mark the fiftieth anniversary of the decolonization of Senegal, on 4 April 2010, twenty African heads of state proceeded to the inauguration of the "African renaissance" monument at Dakar. Previously symbolizing the memory of slavery and colonialism, the building of this memorial site with more questionable aesthetics and funding, and in a context of an economic slump occasioned lively disagreements of public opinion. The following article offers a textual analysis of the Senegalese press that, between

2008 and 2010, was at the centre of a lively controversy ranging from the symbolic meaning, to the cost and financing of this monumental work. Examining numerous newspaper articles, conversations and debates on broadcast radio, this article first questions the significance and the sense of commemoration that the Senegalese state wished to give the monument. The article then assesses the reasons why the symbolic and memorial representation of the concept of "African renaissance" did not work in the eyes of the public. It also sheds light on the religious, political and ethical foundations of this contested discourse.

Le 4 avril 2010, à l'occasion du cinquantième de la décolonisation du Sénégal, une vingtaine de chefs d'État africains procède à l'inauguration à Dakar du monument dit de la « renaissance africaine ». Outre la dimension panafricaine que revêt l'inauguration de cette structure colossale, le site de la colline des Mamelles au sommet de laquelle est érigé le monument est la partie africaine la plus avancée dans l'océan Atlantique, en direction de l'Amérique¹. D'un point de vue géographique, le site des Mamelles est situé sur la presqu'île du Cap-Vert, dans le quartier de Dakar nommé Ouakam, en direction de la Louisiane. Dans l'esprit de ses promoteurs, le monument doit symboliser l'Afrique abordant fièrement et résolument son avenir après quatre siècles d'esclavage et un siècle de colonialisme.

Si l'institutionnalisation de la mémoire est conçue par les États comme une stratégie d'affirmation symbolique du lien entre le passé, le présent et l'avenir, elle n'en révèle pas moins l'identité politique de ceux-ci de même que leurs présentes aspirations². Parce que la mémoire est subjective, portée par des groupes d'hommes aux intérêts et aux passés différents³, les phénomènes de commémoration ou de monumentalisation constituent des lieux de conflits et de confrontations entre l'État, l'opposition politique et les groupes minoritaires ou influents⁴. La problématique des lieux de mémoire et de la relation entre mémoire et processus politiques en Afrique a fait l'objet de nombreuses études. Appliquant le concept de « lieux de mémoire » de Pierre Nora à l'Afrique subsaharienne, l'ouvrage collectif de Jean-Pierre Chrétien et Jean-Louis Triaud aborde la complexité du phénomène à travers des études de cas couvrant différentes périodes historiques⁵. Dans cette optique, les travaux de Bernard Salvaing et

de Lilyan Kesteloot ont souligné l'ancienneté des remémorations à caractère religieux et les dynamiques historiques qui leur sont reliées⁶. L'intrusion coloniale européenne fut toutefois le moment où s'est structuré et diffusé un regard négatif sur les sociétés africaines. En ce sens, Claude-Hélène Perrot pour le Ghana et Nathalie Héraud pour l'Afrique du Sud ont étudié le processus de définition d'une nouvelle histoire par le dominateur au détriment d'une mémoire locale étouffée⁷.

La période postcoloniale qui s'ouvre à partir de la fin des années 1950 met en scène de nouveaux phénomènes mémoriels centrés sur la réappropriation symbolique des contacts avec l'Occident autour de sites monumentaux⁸. Les recherches sur la problématique mémorielle ont été marquées depuis la fin des années 1990 par un regain d'intérêt quant au paradigme de la monumentalisation du passé colonial et des processus mémoriels qu'elle induit. L'étude de Kinsey A. Katchka sur les modalités de l'érection du mémorial Gorée-Almadies à Dakar a ainsi montré la volonté de symboliser la mémoire de l'esclavage et d'établir un lieu de rencontre entre Africains et Noirs de la diaspora américaine⁹.

Il a aussi été souligné que la gestion mémorielle et identitaire des traites esclavagistes et de la domination coloniale évolue selon les acteurs et les moments¹⁰. Ibrahima Thioub a déconstruit en l'occurrence des logiques mémorielles sous-tendues par un « paternalisme d'un autre âge » et par des « vues simplistes » ou utilitaires¹¹. Dans la foulée des célébrations du soixantième anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs études se sont notamment interrogées sur les logiques de silence et de souvenir qui ont marqué l'histoire et la mémoire des soldats africains de l'armée française¹².

En sens, comme le montre notre étude sur la commémoration de la journée du tirailleur sénégalais¹³, celles de Rosa De Jorio sur les monuments coloniaux au Mali¹⁴ et de Florence Bernault à propos du mausolée dédié à l'explorateur de Brazza au Congo¹⁵, le démantèlement ou le retour sur la scène urbaine de monuments coloniaux ne va pas sans soulever des questions quant au sens, à la signification et à la symbolique identitaire qui sous-tendent ces initiatives provenant des États¹⁶. Notre présente étude, consacrée à la monumentalisation du passé esclavagiste et colonial à travers l'édification du monument de la renaissance africaine, s'inscrit dans l'optique de différentes grilles de

lecture. Elle se veut toutefois d'abord et avant tout une contribution aux travaux sur les enjeux de mémoire. Elle vise à mettre plus particulièrement en lumière la relation complexe que suscite l'interaction entre les dynamiques du souvenir et les processus politiques.

L'objectif de cet article est de comprendre les motivations socio-économiques, identitaires et religieuses du rejet de ce monument, qui devait pourtant symboliser la mémoire de l'esclavage et du colonialisme et incarner un avenir meilleur pour l'Afrique dans son ensemble. L'angle d'approche choisi est celui de l'étude de la presse privée et publique sénégalaise, qui a été le lieu d'une vibrante controverse opposant les partisans et les détracteurs du projet entre 2008 et 2010. Cette étude examine de nombreux articles de presse, entrevues, discours et débats radiotélévisés autour de cette controverse.

Nous nous interrogerons donc sur la signification mémorielle et le sens symbolique que les promoteurs du monument veulent donner au monument de la renaissance africaine. Alors que la mémoire de l'esclavage et de la colonisation semble faire généralement consensus au Sénégal et en Afrique¹⁷, il est important de comprendre pourquoi sa représentation symbolique à travers le monument de la renaissance africaine ne passe pas aux yeux de la population, de l'opinion publique et de certains chefs religieux musulmans.

Comment s'articule le discours des opposants au projet ? Peut-on parler « d'éléphant blanc » — ou de réalisation monumentale coûteuse et inutile — et/ou de mal gouvernance à la lumière des quelque 14 milliards de francs CFA (soit 24 millions de dollars canadiens) dépensés dans ce lieu de mémoire dans un contexte socio-économique plutôt difficile ? Enfin, quel sens donner au contenu du discours religieux musulman qui considère le monument comme un symbole idolâtre ? Cette étude permettra donc de saisir les enjeux de légitimation et la quête idéologique liés aux concepts de panafricanisme et de renaissance africaine qui ont sous-tendu l'édification d'un monument symbolisant le passé colonial et esclavagiste par l'État sénégalais¹⁸. Le sentiment d'incompréhension et de rejet rencontré tient d'abord de l'esthétique du monument et de sa charge symbolique jugés non conformes à l'identité africaine et à l'idée de renaissance qu'il devait symboliser. L'engagement personnel du président Wade, le mode de financement du monument et le contexte de

marasme socio-économique dans lequel s'inscrit son édification sont autant de facteurs qui ont suscité l'incompréhension des populations et de l'opinion publique.

Genèse et sens symbolique d'un lieu de souvenir

Afin de bien saisir les raisons de la controverse et du rejet général suscités au Sénégal par la construction du monument de la renaissance africaine, il est indispensable tout d'abord de rappeler brièvement la place de la culture dans les politiques de l'État postcolonial sénégalais. Il sera par la suite important de s'interroger sur le sens et la signification du concept de renaissance africaine. Il s'agira enfin d'analyser les modalités politiques, éthiques et économiques qui ont sous-tendu l'édification du monument ainsi que la signification officielle qui lui a été attribuée.

Aperçu des politiques culturelles depuis l'indépendance

En 1960, la fin de la domination coloniale ouvre la voie à une période de deux décennies au cours de laquelle le développement économique et social est placé au cœur des préoccupations de l'État sénégalais. Toutefois, dans l'esprit de Léopold Sédar Senghor, père de l'indépendance et premier président du Sénégal indépendant, la restauration des valeurs culturelles négro-africaines — centrées autour de l'idéologie de la négritude — est un préalable au développement de la jeune nation¹⁹. Dans l'objectif de faire du Sénégal la « Grèce noire de l'Afrique », une politique culturelle volontariste est lancée notamment grâce au développement d'infrastructures telles que la création de musées, l'organisation d'expositions et la promotion des arts plastiques.

Parmi les nombreuses réalisations culturelles, on peut citer, entre autres, la création de l'École des Arts, du Musée dynamique, de la Manufacture des tapisseries, du Théâtre national *Daniel Sorano* et du Service des Archives culturelles ainsi que l'organisation du Festival mondial des Arts nègres en 1966²⁰. En comparaison, la présidence d'Abdou Diouf (1981-2000), qui succède à Senghor, s'inscrit dans une logique de mutation relative de l'État mais aussi de désenghorisation dans un contexte de marasme économique²¹.

En ce sens, la présidence de Diouf est marquée par un certain engourdissement ou du moins un ralentissement par rapport aux préoccupations culturelles du père de la nation sénégalaise. Elle coïncide aussi avec l'intervention du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale dans le cadre des politiques d'ajustements structurels (PAS). Ce contexte de coupures drastiques des budgets de l'État amène ainsi le régime de Diouf à prioriser les préoccupations économiques au détriment du domaine culturel.

L'avènement au pouvoir du régime libéral de l'Alternance en 2000 jette les bases d'un nouveau dynamisme en matière culturelle²². Le nouveau président Abdoulaye Wade ambitionne en effet de « faire mieux et plus » que ses prédécesseurs²³. Il met alors sur pied un véritable programme de développement culturel appelé « grands travaux culturels du chef de l'État ». Ceux-ci touchent notamment l'espace urbain dakarois qui va se trouver profondément transformé par la construction de monuments, d'édifices et de places (Place du tirailleur sénégalais, Place du souvenir africain). L'institutionnalisation de journées commémoratives s'inscrit d'ailleurs dans cette dynamique culturelle. Toutes ces initiatives traduisent une quête mémorielle centrée autour du concept de « renaissance africaine ».

Le paradigme de la renaissance et son contenu théorique

Le passage du troisième millénaire constitue un tournant dans les consciences africaines. Si la fin de l'apartheid annonce une ère nouvelle en Afrique du Sud, le renouveau des idéaux panafricains et les réformes au sein de l'ancienne Organisation de l'Unité Africaine traduisent quant à eux une ferme volonté des États africains de « renaître » dans un contexte mondialisé qui tend à isoler l'Afrique²⁴. Le discours de la renaissance africaine est un espace de sens inédit qui entend s'appuyer sur la convocation d'un passé traumatique (esclavage et colonialisme) afin de jeter les bases du renouveau.

L'idée de « renaissance africaine » à laquelle l'État sénégalais veut donner corps par l'édification du monument de Dakar est lancée par le président sud-africain Thabo Mbeki. Énoncée à partir de 1996, elle apparaît d'abord comme une forme de légitimation du nouveau régime post-apartheid en Afrique du Sud. À travers elle, l'objectif visé

est également de re-positionner l'Afrique du Sud sur la scène internationale et africaine²⁵. Le paradigme de la renaissance s'apparente par ailleurs, selon MBeki, à une réponse générale à la situation économique précaire de l'Afrique. C'est un appel au renouvellement des valeurs et des pratiques individuelles et collectives qui fondent la vie publique²⁶. En d'autres termes, le refus de toute structuration sociale de type racial, la démocratie et la résolution pacifique des conflits sont placés au cœur d'un nouvel espace de sens qui serait résolument aux antipodes de la corruption et de la mal-gouvernance.

Comme idéologie post-nationaliste africaine, l'idée de renaissance fait finalement écho à des paradigmes anciens réutilisés dans un environnement nouveau fortement marqué par le défi de la mondialisation et l'impératif de démocratisation et de développement²⁷. En ce sens, elle appelle au renouvellement des identités africaines mises à mal par la domination coloniale européenne et par le système des régimes dictatoriaux existant sur le continent depuis les indépendances²⁸. Autrement dit, l'Afrique doit être la principale actrice de la revalorisation de son passé et la maîtresse de son destin²⁹.

Puisant dans les idéaux traditionnels du panafricanisme³⁰, la notion de renaissance postule une identité collective singulière qui s'oppose au reste du monde³¹. Le concept est en effet conçu dans l'esprit du président MBeki, son principal promoteur, comme le lieu d'une nouvelle réflexion sur la gestion collective des questions africaines de première importance telles que la sécurité, le sous-développement et l'intégration³². Fustigeant l'afro-pessimisme, le discours du nouveau prétend aussi désinhiber les Africains qui deviendraient ainsi les principaux « producteurs de leur sens ».

Énoncé dans un contexte particulier, l'appel à la renaissance africaine trouve un certain écho aussi bien dans les sphères institutionnelles panafricaines que chez certains leaders africains. Élu pour la première fois en 2000 à la tête du Sénégal, le président Wade s'empresse de s'approprier le paradigme en le symbolisant sous la forme d'un monument imposant. Dans une conférence tenue en décembre 2009, le président Wade explique que ce monument :

n'est pas celui de la renaissance sénégalaise mais africaine. Ce sont les chefs d'État africains qui ont pris l'initiative. Lorsqu'il a

été question de réfléchir sur quand et où l'implanter, j'ai été plus rapide qu'eux parce que je l'avais écrit dans mon livre. Le concept de renaissance africaine a été surtout proposé par Thabo MBeki et c'est Obasanjo qui a posé la première pierre. Ce monument je l'ai conçu pour l'Afrique et pour l'intérêt du Sénégal, mais aujourd'hui ça pose problème pour des Sénégalais³³.

Wade et le monument : la question de la paternité

Le monument de la renaissance africaine est un sujet de controverse non seulement par son coût, sa symbolique et son esthétique, mais aussi par rapport à sa paternité. En effet, aussi bien le président Wade que le célèbre sculpteur sénégalais Ousmane Sow en revendiquent la propriété intellectuelle. Selon le président, sa volonté d'édifier une statue a été consignée dans un ouvrage rédigé par lui-même dès 1989. En effet, le président écrivait alors sur un ton incantatoire que : « Si j'étais un sculpteur, je mettrais en place trois personnages les bras ouverts dans un élan d'étreinte. Deux sur une marche supérieure, l'Europe et les États-Unis sont les plus rapprochés. Le troisième, l'Afrique, un peu plus éloigné, aux formes saisissantes de pureté, de force, tend aussi les mains »³⁴.

Il ne fait pas de doute cependant que l'expertise du sculpteur Ousmane Sow est sollicitée dès l'origine du projet. Dans la foulée des intenses réflexions autour de l'édification du mémorial Gorée-Almadies à Dakar comme lieu de souvenir de l'esclavage (1997-1999)³⁵, Sow propose d'installer une statue sur le site des Mamelles, point culminant de la presqu'île du Cap-Vert, en face des États-Unis.

Le projet du sculpteur soumis au président consiste en un monument qui représenterait une famille d'esclaves libres venant des États-Unis et qui sortirait d'un volcan creusé dans l'une des deux Mamelles de la presqu'île du Cap-Vert. En somme, le village de Ouakam serait ainsi symboliquement relié à une ville américaine de Louisiane³⁶. Les divergences entre le sculpteur et le monde politique n'allaient pas tarder à éclater au grand jour au sujet du sens, du financement et de l'esthétique qu'il fallait donner à la future sculpture. En effet, alors que Sow entend ériger une sculpture de 5 mètres de haut



Monument de la Renaissance africaine.
(Photo: Cheikh Dramé, Dakar, juillet 2010.)

avec un financement en provenance de la diaspora et de l'État de Louisiane, le président Wade pense plutôt à une statue de 30 mètres de haut qui serait exclusivement conçue et financée par l'État sénégalais.

À la suite de la mésentente avec Ousmane Sow et de l'insatisfaction affichée à l'encontre d'une autre maquette, proposée cette fois par un sculpteur d'origine roumaine du nom de Virgil Magherusan, le président Wade et son conseiller spécial, l'architecte Pierre Goudiaby Atépa, finissent par arrêter leur choix — après de nombreuses demandes de modifications — sur une nouvelle esquisse provenant de sculpteurs nord-coréens. La société nord-coréenne *Mansudae Overseas Project Group of Companies*, très expérimentée dans l'exécution d'œuvres monumentales, est ainsi chargée d'édifier la statue de la renaissance africaine sur la base d'un montant de 14 milliards de francs CFA³⁷.

Si le rêve et la volonté d'ériger un monument symbolisant l'Afrique sont anciens dans l'esprit du président Wade, la conception

originale de l'œuvre et son emplacement symbolique au sommet des Mamelles, en face des États-Unis, sont sans aucun doute le fait du sculpteur Ousmane Sow. Le président Wade s'est de toute évidence réapproprié quelques idées de Sow tout en les réinterprétant à la lumière du concept de renaissance africaine, centré autour des notions d'enracinement et d'ouverture si chères à Léopold Sédar Senghor.

La charge symbolique d'une sculpture : entre incompréhension et contestation

Le monument de la renaissance africaine érigé au sommet de la colline des Mamelles est une imposante structure en bronze, haute de 52 mètres et pesant 22 000 tonnes³⁸. Le président Wade ainsi que l'ensemble de la presse sénégalaise et internationale se sont d'ailleurs empressés de souligner que le monument est plus haut que la Statue de la Liberté de New-York (46 mètres) et le Christ rédempteur de Rio de Janeiro (43 mètres). Traduction symbolique du concept de « renaissance africaine », la sculpture est conçue par le président Wade comme procédant d'un devoir de mémoire qui s'inscrit dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de la décolonisation des pays africains³⁹.

Le monument représente une famille noire s'échappant des entrailles d'un cratère. Avec sa main droite, l'homme au physique herculéen et au torse nu entraîne sa femme vers l'avant. Dans sa main gauche, il exhibe fièrement son enfant qui désigne l'horizon de son index gauche. L'homme et sa femme, qui surgissent du volcan, font face à l'Occident et leur enfant soulevé est comme présenté à la face du monde. Cette esquisse représente aux yeux des concepteurs une « Afrique sortant des entrailles de la terre, quittant l'obscurantisme pour aller vers la lumière. L'homme, la femme et leur enfant font face au soleil symbolisant l'ouverture du continent africain au reste du monde. C'est une force de propulsion et d'attraction dans la grandeur, la stabilité et la pérennité de l'Afrique »⁴⁰.

À l'occasion d'une communication effectuée devant les sénateurs et députés réunis sur les enjeux et la signification du monument, le président Wade précise qu'en définitive, la fresque symbolise

« l’Afrique qui s’est libérée de l’emprisonnement de plusieurs siècles d’ignorance, d’intolérance et de racisme, pour reprendre sa place sur cette terre qui appartient à toutes les races ». En conséquence, le monument entend « se dresser à la fois comme un souvenir des différentes souffrances que l’histoire a imposées aux peuples noirs et un défi que l’Afrique d’aujourd’hui et sa diaspora lancent à leur intégration aux différents progrès du monde contemporain »⁴¹.

À l’inverse du consensus mémoriel qui existe au Sénégal sur les questions d’esclavage et de colonialisme (consensus représenté, par exemple, dans les chansons populaires, les fresques murales et les sites historiques), la symbolique du monument de la renaissance africaine et la mémoire officielle qui lui est accolée posent très vite problème⁴². La raison en est simple. Comme le relève Jean-Louis Triaud :

l’institution d’une mémoire est un acte de pouvoir de la part d’un groupe, l’affirmation d’un point de départ, d’un cheminement et d’un futur. Cette opération prend place dans une stratégie de conquête symbolique, d’occupation de l’espace et de revendication de légitimité. Loin d’être une survivance, cette mémoire instituée est un outil de préhension et de compréhension du monde⁴³.

De fait, l’engagement direct et personnel du président Wade, qui s’autoproclame à l’occasion concepteur/artiste, sans pour autant consulter et/ou sensibiliser les acteurs culturels et l’opinion publique sénégalaise, ne peut qu’occasionner l’incompréhension et la contestation, tant sur le plan esthétique que symbolique. Plusieurs voix à travers le Sénégal s’élèvent alors pour contester l’intérêt esthétique de l’œuvre. Mam Less Camara, par exemple, un journaliste célèbre regrette à la fois le manque de débats dans la conception du monument et son emplacement qui « défigure le paysage ». Il estime par ailleurs que celui-ci aurait dû être édifié « ailleurs et autrement », c’est-à-dire en phase « avec les croyances et représentations mentales des populations sénégalaises et africaines et non pas suggérer le réalisme socialiste »⁴⁴.

En effet, selon l’universitaire Babacar Sall, « le monument de la renaissance africaine ne reflète nullement l’identité africaine qui est le soubassement même de sa construction [...]. Au-delà du concept, il s’est inspiré du modèle le plus abject de l’histoire du 20^{ème} siècle, l’art

stalinien version nord-coréenne qui renvoie tous les deux au totalitarisme, à la dictature du sens et du crime symbolique »⁴⁵. L'argumentaire du « crime symbolique » avancé par plusieurs pourfendeurs du monument les amène par la suite à expliquer le « sens vide » qui l'entoure en raison de la volonté patrimoniale et autocentrée du président Wade. Considérant que le concept de renaissance africaine doit renvoyer à des symboles et des significations qui ont un sens pour la collectivité, Sall estime à cet effet que :

Le problème du monument, c'est sa légitimité même, donc son sens symbolique. Le président de la république comme à son habitude prend quelque chose que personne ne peut récuser comme idée : par exemple le fait de construire des infrastructures ou d'ériger un Monument de la renaissance. Pour l'énoncé formel, tout le monde consent. Mais dès qu'il passe à la traduction en acte de l'idée, surgissent alors tous azimuts des problèmes. Pourquoi ? Parce que, dans tous les cas de figure, on constate sa volonté de patrimonialiser tout : l'idée de l'œuvre, c'est-à-dire le concept, et l'œuvre achevée. L'autre problème, c'est sa méthode autocentrée. Il n'est pas artiste ni producteur culturel. Il devait consulter ceux dont le métier est de penser et de produire l'art : les artistes, les intellectuels et les innovateurs de façon générale. Ce n'est pas le cas. Il y a une éthique de la création collective qui n'est pas respectée et qui a abouti à un désastre esthétique. Le monument de la renaissance africaine est un amas de ferraille et de béton, pas plus!⁴⁶

Ainsi, le processus d'édification du monument voulu par le président est perçu comme « une négation des valeurs que les Africains associent à l'idée de renaissance africaine »⁴⁷. La symbolique officielle est récusée du fait que le concept de renaissance postule la « construction de l'Afrique à travers les Africains eux-mêmes » et tout spécialement la défense de leur « sensibilité culturelle ». Pour l'opinion, le recours à l'expertise de Nord-Coréens pour réaliser un monument devant célébrer l'Afrique au détriment de sculpteurs

locaux réputés dénote l'ambition crypto-personnelle du président qui ne se soucie nullement de populariser l'œuvre à l'échelle continentale, et encore moins de lui donner une dimension africaine⁴⁸.

Le conflit de sens et la guerre symbolique qui se nouent autour de l'édification du monument de la renaissance africaine mettent ainsi aux prises des positions irréconciliables. La volonté de l'État d'assurer la survie de son monument rencontre celle d'une partie de l'opinion et de l'opposition politique d'en débusquer le « sens vide »⁴⁹. De son côté, l'État sénégalais soumet la proposition auprès de ses pairs africains de décréter le 3 avril, jour de l'inauguration de la statue, « journée de la renaissance africaine » par l'Union africaine⁵⁰. Le président Wade exerce par la suite un intense lobbying auprès de l'UNESCO afin que le monument soit classé au patrimoine mondial de l'humanité⁵¹.

Le refus de l'UNESCO d'étudier le dossier soumis par l'État du Sénégal du fait que le monument ne remplirait pas les critères requis souligne éloquemment le malaise à l'origine du rejet du sens mémoriel et identitaire de l'œuvre. C'est d'ailleurs dans cette dynamique de rejet qu'il faut lire une caricature du monument qui circule sur Internet depuis le mois d'août 2009. Sur cette caricature, les visages des trois personnages du monument sont remplacés par ceux du président lui-même, de son épouse et de son fils qu'on lui prête de vouloir installer à la tête de l'État sénégalais!

Pour sa part, l'opposition politique réunie dans la coalition *Bennoo Siggil Sénégal*⁵² envisage, après sa victoire éventuelle aux élections présidentielles de 2012, de changer les visages de la statue par un arc-en-ciel « pour chanter l'unité de l'Afrique dans sa diversité »⁵³. De plus, d'aucuns avancent l'idée selon laquelle le choix d'un monument de la renaissance africaine aurait dû être centré sur une symbolique locale. En ce sens, le choix d'un baobab, arbre séculaire, aurait pu mieux symboliser l'ancienneté et la pérennité des civilisations africaines en dépit des vicissitudes de l'histoire. La question serait cependant de savoir si le choix du baobab que proposaient certains ne serait pas un symbole typiquement sénégalais au moment où le président Wade entendait justement sortir des représentations nationales pour embrasser celles du panafricanisme et de la renaissance du continent africain.

L'incompréhension et la contestation de l'opinion publique et d'une partie de la population par rapport aux choix symboliques du pouvoir politique ne sont pas propres au Sénégal. Le rapatriement des cendres de l'explorateur Savorgnan de Brazza et la création d'un mausolée qui lui a été dédié au Congo en 2006 occasionnent aussi de vives réactions de l'opinion publique et de la diaspora congolaises⁵⁴. La monumentalisation d'un héros du colonialisme français est en effet accueillie comme une « parade d'allégeance néocoloniale » et « une initiative ridicule » alors que la France est elle-même en butte à la question de la repentance par rapport à son passé colonial⁵⁵. Dans la même veine, la monumentalisation de l'époque coloniale française à travers l'installation de bustes d'explorateurs et de gouverneurs généraux coloniaux génère des réactions négatives dans le Mali de Konaré (1992-2002)⁵⁶. L'opinion fustige ainsi « l'influence étrangère » dans l'élaboration de monuments « liés à la colonisation et à ses dirigeants »⁵⁷.

Dans notre étude consacrée aux tirailleurs sénégalais, nous avons aussi discuté la symbolique occultée de la stèle Dupont et Demba érigée en 1923 par le pouvoir colonial afin de célébrer sa « mission civilisatrice » en Afrique. Il peut en conséquence apparaître paradoxal dans le cadre de la commémoration de la journée du tirailleur sénégalais, le 23 août 2004, de réinstaller dans l'espace public dakarois une stèle dont l'opinion publique avait réclamé et obtenu le démantèlement dans les années 1980⁵⁸. De même, si la stèle Dupont et Demba est ressuscitée à la veille de la commémoration du soixantième anniversaire de la fin de la guerre afin de symboliser la bravoure du soldat noir et le rôle qu'il y a joué, il ne faudrait pas perdre de vue la fonction de « force de conquête et de maintien de l'ordre » joué par celui-ci dans l'empire colonial⁵⁹. Ces différences de représentation et de conflits symboliques démontrent d'une part la dimension postcoloniale liée aux phénomènes de monumentalisation et d'autre part la complexité du rapport histoire et mémoire et la pluralité identitaire pouvant être mises à jeu.

Politique mémorielle, gouvernance et demande sociale

Dans le tiers-monde, et plus spécifiquement en Afrique subsaharienne, la construction ou la rénovation de monuments ou de statues à vocation mémorielle ne vont pas sans poser de sérieux problèmes. L'utilisation de fonds publics à des fins patrimoniales dans un contexte de crise économique et sociale occasionne généralement de vives contestations de la part de l'opinion publique et bien évidemment de l'opposition. C'est le cas, notamment, au Mali dans les années 1990, à l'époque des « grands travaux » du président Konaré⁶⁰ et au Congo-Brazzaville durant la construction du mausolée dédié à l'explorateur français Savorgnan de Brazza en 2006⁶¹. Malgré tout, l'historiographie africaniste consacrée aux questions mémorielles ne tient presque jamais compte de l'attitude des populations sous l'angle des réalités socio-économiques, pourtant conçues comme des « priorités ».

Outre la controverse autour de son sens et de sa valeur symbolique, l'implantation du monument de la renaissance africaine fait l'objet de vives critiques concernant son mode de financement, sa gestion plutôt opaque des futures retombées et son coût jugé exorbitant dans un pays en proie à une crise socio-économique sans précédent.

Un montage financier et des considérations économiques tous azimuts

Le projet de sculpture est lancé par un décret examiné et adopté par le Conseil des ministres le 3 juillet 2003. Avec ses 22 000 tonnes de bronze et son complexe culturel, l'édifice conçu par l'État comme une « infrastructure culturelle à vocation économique et sociale »⁶² est estimé à 14 milliards de francs CFA. Une telle construction se justifie aux yeux de ses concepteurs et de ses partisans par sa rentabilité économique éventuelle pour l'État sénégalais⁶³. On compte notamment sur les retombées économiques que pourraient générer l'affluence de touristes ainsi que les activités organisées autour des infrastructures culturelles et touristiques situées à l'intérieur et en contrebas du site (salles d'exposition, boutiques, restaurant, un hôtel 7 étoiles et village artisanal). Devant l'impossibilité d'avancer une telle somme, l'État sénégalais consent à une « dation en paiement ».

La société nord-coréenne, *Mansudae Overseas Project Group*, chargée par l'ingénieur et conseiller spécial du président Wade d'exécuter le monument, accepte d'être payée en terrains publics d'une superficie de 27 hectares autour de la zone très prisée de l'aéroport international de Dakar et dont la valeur réelle est estimée à 75 milliards de francs CFA.

Comme si le coût exorbitant de l'œuvre ne suffisait pas à créer la controverse, le président Wade annonce bien avant son inauguration qu'il allait s'arroger 35% des recettes générées au titre de droits d'auteur⁶⁴. L'État du Sénégal devait recevoir les 65% restants des retombées de l'exploitation du monument et de son complexe culturel-touristique⁶⁵. Entre 2007 et 2008, le président Wade prend soin d'enregistrer le monument à son nom, aussi bien au Bureau sénégalais des droits d'auteur (BSDA) qu'à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Finalement, la gestion et l'exploitation industrielle du monument de la renaissance africaine sont confiées à la fondation Abdoulaye Wade, dirigée par la fille du président, plutôt que par une agence publique ou par un ministère⁶⁶. L'engagement personnel du président Wade et en particulier les modalités du financement du monument et de sa gestion peuvent amener à qualifier l'État sénégalais de « néopatrimonial »⁶⁷.

Un monument au temps du marasme économique et social

Devant une telle gestion de la part du président, des voix s'élèvent pour réclamer une meilleure utilisation des deniers publics et une hiérarchisation des priorités vu la conjoncture socio-économique difficile. Tout d'abord, la notion de « dation en paiement », évoquée par le président Wade pour financer le monument, ne repose sur aucune base juridique. Celle-ci vise en effet au premier chef les droits de succession. L'expression dénote surtout le « fait de se libérer d'une dette par une prestation ou un bien différent de celui qui était initialement dû ». En conséquence, pour certains, « l'État sénégalais qui est commanditaire n'a contracté aucune dette auprès de l'acquéreur sénégalais des terrains. Encore moins à l'endroit des fournisseurs coréens qui construisent le Monument. La dette suit la dépense et ne peut la précéder ! »⁶⁸

De plus, la « dation en paiement » est généralement pratiquée afin de permettre de s'acquitter d'obligations fiscales par la cession d'un objet artistique ou historique, d'un immeuble ou d'une parcelle susceptibles d'être incorporés dans le domaine d'un État. Les modalités du financement du monument de la renaissance africaine ne constituent en rien un cas de « dation en paiement ». Aussi, le montage financier du président apparaît comme une « dation en paiement à l'envers ». De plus, celle-ci s'inscrit résolument dans le cadre d'une dépense extrabudgétaire en ce sens qu'elle n'est ni inscrite au budget de l'État ni soumise au vote du Parlement, deux étapes pourtant requises⁶⁹.

La question des 35% qu'entend s'octroyer le président à titre de droits d'auteur est en contradiction avec la loi sur les droits d'auteur et droits voisins dont Abdoulaye Wade a lui-même doté le Sénégal en 2006. Si l'article 47 de cette loi fixe les modalités relatives aux droits de suite, son article 49 exclut tout exercice de ce droit de suite sur les œuvres d'architecture et les œuvres des arts appliqués. Par conséquent, il semble que le chef de l'exécutif soit exclu de toute pré-
tention patrimoniale sur le monument de la renaissance africaine⁷⁰.

Le troc opéré par la plus haute autorité de l'État provoque par ailleurs de vives protestations de la part de l'opposition qui dénonce « une vaste entreprise de bradage foncier au profit d'étrangers ». Elle souligne également le fait que les terres octroyées à la société nord-coréenne appartiennent aux Sénégalais et dénonce « l'utilisation de moyens publics pour un projet privé »⁷¹. Du fait de son coût jugé exorbitant, la construction du monument de la renaissance africaine reste globalement incomprise de la population. Elle s'inscrit en effet dans une période de deux ans (2008-2010) marquée au Sénégal par la crise alimentaire et économique mondiale, la persistance du chômage qui touche 43% de la population active, en plus des problèmes liés aux délestages et aux inondations endémiques qui frappent le pays de plein fouet.

Loin d'axer sa désapprobation sur le sens symbolique ou la portée mémorielle du monument, la population s'indigne davantage de la question de la pertinence de sa construction aux vues des conditions socio-économiques du pays. En conséquence, une grande partie des personnes interrogées par la presse considère que l'argent investi

dans la construction des colosses de Ouakam constitue un gaspillage de fonds publics. Cet argent aurait pu servir à régler directement les multiples problèmes auxquels la population est quotidiennement confrontée⁷².

Devant la vigueur des critiques et des protestations, les partisans du monument articulent, dans un premier temps, leur argumentaire autour de la nécessité d'enrichir le patrimoine culturel du Sénégal qui n'est pas si bien doté. Dans un second temps, ils mettent l'accent sur le pouvoir d'attraction touristique du monument et sur les possibilités de création d'emplois, pourtant bien hypothétiques, que le monument pourrait permettre. Dans cette perspective, la contribution de Mame Birame Diouf, ministre d'État sénégalais et membre du Conseil exécutif de l'UNESCO, est intéressante. Il fustige d'abord l'idée consistant à faire du monument africain un « objet de délit » et considère en outre l'incompréhension et la polémique soulevées comme les résultantes du décalage de perception qui existe entre l'intellectuel et la population sénégalaise quant à la notion de mémoire⁷³. Selon le ministre :

Lorsque les premiers se placent dans une dynamique temporelle arc-boutée sur le passé pour éclairer le présent et irradier le futur, les secondes, elles, restent coincées dans le réduit des contingences de l'heure et des préoccupations immédiates telles que les problèmes de survie alimentaire, de lutte contre les calamités naturelles, les maladies etc. Ce faisant, elles se sont dissoutes toutes entières dans ce présent en fusion permanente, tuant par la même occasion le cordon ombilical avec le passé comme le futur⁷⁴.

Finalement, l'idée qui prévaut chez certains thuriféraires du monument est que la conjoncture socio-économique difficile ne doit aucunement hypothéquer la construction d'un lieu de mémoire par ailleurs conçu comme une infrastructure pouvant générer des retombées économiques pour le Sénégal. Plusieurs ne manquent d'ailleurs pas de rappeler que le château de Versailles, avec ses centaines de pièces et ses milliers de mètres carrés de superficie et dont les Français sont si fiers, a été construit par Louis XIV alors qu'une bonne partie

de ses sujets était en proie à la famine⁷⁵. Ils rappellent aussi que la Tour Eiffel, qui est devenue l'un des lieux les plus visités du monde, a été érigée dans un climat de vive désapprobation d'éminentes personnalités françaises⁷⁶.

Les arguments d'ordre économique avancés pour justifier l'érection du monument sont rejetés par le sociologue Babacar Fall. En effet, s'il conçoit la mise sur pied d'un système symbolique et représentationnel « nécessaire à l'entretien de la mémoire historique », il n'en évoque pas moins le haut niveau d'endettement du pays, « sa pauvreté ubiquitaire et sa jeunesse massive et désœuvrée » pour fustiger implicitement la pertinence du monument de la renaissance africaine. Finalement, c'est le poids économique et la contribution supposée du monument à la richesse nationale qui sont contestés⁷⁷.

Le temps de la controverse religieuse : statue ou temple de l'idolâtrie ?

À la veille de son inauguration, la polémique occasionnée par la construction du monument de la renaissance africaine atteint son zénith. Alors que sa portée symbolique et mémorielle est magnifiée par certains et minorée par d'autres, des imams ou chefs religieux musulmans stigmatisent et condamnent vigoureusement ce qu'ils considèrent comme un *khereum*, en l'occurrence un « temple de l'idolâtrie »⁷⁸. Si l'État sénégalais déploie tout un arsenal communicationnel afin de contrer une telle représentation, l'intervention plutôt maladroite du président Wade occasionne de vives réactions de la communauté catholique sénégalaise.

Quand les imams pourfendent l'idolâtrie

En 2002, le lancement officiel de la construction du monument de Ouakam ne suscite aucune réaction de la part des autorités religieuses. L'apparition de l'imposante structure de bronze dans l'espace dakarois à partir de 2008-2009 et l'annonce de son inauguration prochaine doublée de la révélation par la presse d'une ancienne appartenance à la loge maçonnique du président Wade déclenchent toutefois une vive contestation de certains dignitaires musulmans⁷⁹.

Plaçant leur réaction sur un terrain moral et religieux, une trentaine d'imams de la ville de Dakar et de sa banlieue, regroupés en un collectif composé de 18 associations, stigmatisent le monument qu'ils considèrent alors comme « la culture de la nudité et de la décadence »⁸⁰. La nudité de l'homme, de l'enfant et surtout de la femme représentée par la structure colossale est jugée contraire à l'identité sénégalaise et à l'éthique de pudeur véhiculée par l'Islam. En ce sens, l'édification du monument de Ouakam est perçue comme une « nouvelle agression contre l'Islam ». De plus, dans un sermon unitaire diffusé à l'occasion de la prière du vendredi 11 décembre 2009, les dignitaires religieux n'ont pas manqué de rappeler aux fidèles que l'Islam proscrit formellement la fabrication, la possession ou l'achat de statues en guise d'adoration ou de vénération⁸¹. Dans la foulée de leurs collègues dakarois, les imams et oulémas de la ville de Rufisque réunis le 24 décembre⁸², versets de coran et hadiths du prophète Mahomet à l'appui, soulignent en effet que :

Aïcha avait acheté un jour un petit coussin sur lequel était dessiné un animal qui ressemblait à un tigre, lorsque le Prophète est arrivé, le Messager n'a pas voulu entrer dans la chambre où était le coussin. Aïcha très inquiète a demandé la cause de la colère du Prophète. Ce dernier lui dira que l'Islam a interdit de tels objets dans une maison. Et partout où cela se trouvera, les anges n'y passeront pas [...]. Il est même écrit que celui qui confectionne ces objets leur donnera la vie dans l'au-delà⁸³.

Partant d'un tel constat basé sur les enseignements islamiques, les imams appellent le président Wade à démanteler son monument, même s'ils ne manquent pas de regretter le caractère tardif de leur protestation qui aurait dû, selon eux, intervenir bien avant que le monument n'ait été érigé au sommet des collines des Mamelles. L'argumentaire des religieux repose sur une certaine confusion entre un objet culturel, conçu pour sa symbolique et son sens mémoriel, et un monument ou objet cultuel ou *khareum*, voué à être adoré. Les autorités sénégalaises n'ont en effet pas prétendu ériger une sculpture à but cultuel. On peut aussi penser que les textes coraniques et les hadiths du prophète ne condamnent en réalité que l'usage de statues

et de monuments à buts religieux et culturels comme cela était le cas en Arabie avant l'avènement de l'Islam.

L'intrusion de la question religieuse dans le débat mémoriel s'est aussi produite dans le cadre de la politique de monumentalisation menée d'arrache-pied par le président Konaré au Mali, entre 1992 et 2002. La symbolisation de *Kontoro* et de *Sanée*, génies de la chasse dans le Mali précolonial, n'a pas manqué d'être stigmatisée par d'aucuns qui considèrent inappropriée une représentation de la religion traditionnelle dans l'espace urbain d'un pays musulman⁸⁴. En définitive, l'argumentaire des imams semble être consciemment ou inconsciemment porté par la volonté de s'opposer à un chef d'État soupçonné d'appartenir à une loge maçonnique. L'édification de monuments serait selon certains un fait quasi-exclusif de la franc-maçonnerie.

Dans le but de battre en brèche cet argumentaire des imams qui risque de faire tâche d'huile au sein de la population et d'entacher l'inauguration prochaine de son monument, l'État sénégalais lance une véritable offensive d'explication par voie de presse et de conférences à la fin décembre 2009⁸⁵. Or, loin de faire l'unanimité sur sa réalisation artistique, une sortie plutôt maladroite du président Wade à l'encontre des imams suscite par ricochet de vives protestations en particulier au sein de la communauté catholique sénégalaise.

Les dégâts collatéraux d'une sortie maladroite

Le 22 décembre 2009, la controverse autour du sens culturel ou cultuel du monument de la renaissance africaine de Dakar connaît un rebondissement inédit. En effet, invité à prononcer une allocution dans le cadre d'une conférence nationale organisée par les enseignants libéraux, le président Wade s'attèle à déconstruire le sens cultuel que les imams ont voulu accoler au symbole de la renaissance africaine⁸⁶. Après avoir souligné que le monument de la renaissance africaine n'est pas destiné à être adoré, le président soutient qu'au temps du colonialisme, les grandes figures religieuses du Sénégal, telles que serigne Bamba M'Backé et serigne El Hadj Malick « passaient devant les statues de Faidherbe ou de Van Vollenhoven sans se plaindre »⁸⁷. Le chef de l'État fait également allusion à la statue du Christ, soulignant notamment :

qu'on prie Jésus Christ dans les églises, alors qu'il n'est pas dieu. Tout le monde le sait. Est-ce que les gens ont fait des objections pour qu'on les casse ? Ils passent devant sans prendre considération de ce que les autres font dans les églises. Les gens passent aussi à côté des choses qui sont pires sans poser de problème⁸⁸.

Ces déclarations du président présentent deux aspects importants qu'il appartient ici d'analyser. Dans un premier temps, il fait référence à l'attitude plutôt tolérante voire conciliatrice de Bamba et d'El Hadji Malick qui ne s'étaient jamais offusqués de la présence de monuments coloniaux au Sénégal. En choisissant l'exemple de ces deux personnalités religieuses restées légendaires dans la mémoire religieuse nationale, le président Wade tente de convaincre l'opinion publique du « vrai sens » de la structure monumentale de Ouakam construit « pour sa beauté et pour le message de tout un continent qu'il véhicule » et non pas pour des buts religieux⁸⁹.

La seconde partie du discours présidentiel concernant l'Église s'avère, quant à elle, particulièrement négative. En considérant d'une part que Jésus Christ n'était pas dieu et en assimilant l'icône de celui-ci à une statue qu'on prie au cœur de Dakar sans que personne ne réagisse, le président Wade choque profondément l'Église et la communauté catholiques du Sénégal qui étaient pourtant restées plutôt discrètes dans le débat sur la pertinence de la construction du monument des Mamelles⁹⁰.

Aussi, au lendemain du discours présidentiel, plusieurs personnalités catholiques dont l'archevêque de Dakar expriment leur indignation quant à « l'amalgame entretenu par le chef de l'État entre le monument de la renaissance et une représentation de l'Église »⁹¹. Les appels au calme des autorités catholiques n'empêchent toutefois pas l'organisation d'une manifestation dénonçant les propos jugés diffamatoires du président contre l'Église catholique sénégalaise. Dans cette perspective, le monument de la renaissance africaine et son promoteur sont jugés par beaucoup de catholiques comme étant des facteurs de division des communautés religieuses du Sénégal. De plus, le monument est qualifié « d'autel mondial de la franc-maçonnerie au Sénégal »⁹².

Conclusion

L'édification du monument de la renaissance africaine a suscité une controverse multiforme. Le rejet de la symbolisation de la mémoire de l'esclavage et du colonialisme est d'abord lié au sens officiel que l'État a voulu donner à la structure monumentale. La pertinence esthétique et identitaire du monument est en effet contestée en ce sens que, selon certains, le monument ne suggère ni l'art africain ni l'identité africaine. La participation du président de la République dans le processus de conception et de réalisation de la structure, sans que les acteurs culturels ne soient consultés et qu'aucun véritable « travail de mémoire » ne soit effectué, est à notre sens la principale cause de la contestation du sens symbolique.

La vive polémique qui a entouré l'opportunité de l'édification du monument et la nature de son financement montre toute la difficulté de l'État à convaincre l'opinion de la pertinence d'une politique mémorielle en contexte de crise économique et sociale. De plus, la patrimonialisation du monument de la renaissance africaine pose la question même de la bonne gouvernance dans les États africains postcoloniaux. Centré sur un terrain moral, le développement du discours contestataire incarné par les imams dénote le déficit de travail mémoriel de la part de l'État sénégalais qui n'a pas su convaincre de la différence entre œuvre culturelle à vocation mémorielle et idolâtrie.

En définitive, la représentation du passé à travers la construction du monument de la renaissance africaine et l'ampleur du rejet qu'elle a occasionné témoignent de la difficulté à concilier les réalités économiques et les enjeux identitaires et mémoriels qui structurent le passé, le présent et l'avenir des sociétés africaines postcoloniales.

PATRICK DRAMÉ est professeur agrégé au département d'histoire de l'Université de Sherbrooke. Il est titulaire de la chaire Lucienne-Cnockaert en histoire de l'Europe contemporaine et de l'Afrique.

PATRICK DRAMÉ is associate professor in the history department at the University of Sherbrooke. He is the Lucienne-Cnockaert Chair of contemporary European and African history.

Endnotes:

- 1 L'idéologie panafricaniste est à l'origine (19^e siècle) une expression de solidarité parmi des Noirs d'ascendance africaine des Caraïbes et des États-Unis, victimes de l'esclavage et du racisme. À partir de la deuxième moitié du 20^e siècle, le Panafricanisme se transpose en Afrique et devient ainsi un mouvement de libération de la domination coloniale européenne et une idéologie visant à l'unification du continent africain.
- 2 Rosa De Jorio, « Introduction to Spécial Issue : Memory and the Formation of Political Identity in West Africa », *Africa Today*, 52, 4 (été 2006) : 1-4, 1.
- 3 Gilles Boetsch, « L'Université et la recherche face aux enjeux de mémoire : le temps des mutations », *Cahiers Libres*, (2008) : 187-198.
- 4 De Jorio, « Introduction to Special Issue... », *loc. cit.*, 1.
- 5 Jean-Pierre Chrétien et Jean-Louis Triaud, dir., *Histoire d'Afrique : les enjeux de mémoire* (Paris, Karthala, 2002), 491 p.
- 6 Bernard Salvaing, « Lieux de mémoire religieuse au Fouta-Djallon » et Lilyan Kasteloot et Anja Veirman, « Un lieu de mémoire sans stèle et sans visite guidée : le culte de Mbossé à Kaolack (Sénégal) » dans Chrétien et Triaud, dir., *Histoire d'Afrique... op. cit.*, p. 67-81, 82-92.
- 7 Claude-Hélène Perrot, « Kumasi et les Britanniques. La capitale Ashanti niée par le colonisateur » et Nathalie Héraud, « L'Afrique du Sud à la recherche de son passé. Une enquête historiographique » dans Chrétien et Triaud, dir., *Histoire d'Afrique... op. cit.*, 143-172, 211-232.
- 8 Odile Goerg, « Le palais du gouverneur à Conakry : pouvoirs, symboles et mutations de sens », dans Chrétien et Triaud, dir., *Histoire d'Afrique... op. cit.*, 389-404.
- 9 Kinsey A Katchka, « Re-siting Slavery at the Gorée-Almadies Memorial and Museum », *Museum Anthropology*, 27 (2004) : 3-12.
- 10 Ibrahima Thioub, « L'esclavage et les traites en Afrique occidentale : entre mémoires et histoires », *Cahiers Libres* (2008) : 201-213.
- 11 Thioub considère en effet que les discours colonial (européen) et panafricaniste/national ont masqué la pluralité des expériences des Africains durant l'époque coloniale.
- 12 Ruth Ginio, « African Colonial Soldiers between Memory and Forgetfulness », *Outre-Mers. Revue d'histoire* 94, 350-351 (2006) : 141-155; idem, « African Silences : Negotiating the Story of France's

- Colonial Soldiers 1914-2009 », dans Efrat Ben-Ze'v, Ruth Ginio et Jay Winter, dir., *War: A Social History of Silent in the Twentieth Century* (Cambridge, Cambridge University Press, 2010) : 138-153.
- 13 Papa Dramé, « La journée du tirailleur sénégalais : une commémoration paradoxale », *Africultures*, Revue en ligne : <http://www.Africultures.com>, dossier Histoire/sociétés, 67 (août 2006).
 - 14 Rosa De Jorio, « Politics of Remembering and Forgetting: The Struggle over Colonial Monuments in Mali », *Africa Today*, 52, 4 (été 2006) : 79-106.
 - 15 Florence Bernault, « Colonial Bones : The 2006 Burial of Savorgnan de Brazza in the Congo », *African Affairs* 109/436, (2010) : 367-390.
 - 16 Le travail de Konaté s'inscrit également dans cette logique, voir Doulaye Konaté, *Travail de mémoire et construction nationale au Mali* (Paris, L'Harmattan, 2006), 125 p.
 - 17 Nous entendons par là que la mémoire collective africaine considère que le temps colonial a été un moment particulièrement douloureux pour le continent et que son bilan est jugé généralement négatif. Cela n'a cependant pas empêché certains États africains (Congo-Brazzaville, Mali) d'intégrer clairement des références au passé colonial dans leurs politiques mémorielles.
 - 18 Jean-François Havard, « Histoire (s), mémoires (s) collectives (s) et construction des identités nationales dans l'Afrique subsaharienne », *Cités*, 29 (2007) : 71-79, 72-73.
 - 19 La négritude est un mouvement politique et culturel fondé à Paris dans les années 1930 par le sénégalais Léopold Senghor et le martiniquais Aimé Césaire. Elle est définie par Senghor comme l'affirmation de « l'ensemble des valeurs de civilisations négro-africaines ». En tant que telle, cette idéologie prétend s'opposer au colonialisme et au racisme et entend défendre et illustrer les valeurs de civilisations des Noirs : voir Léopold Sédar Senghor, « Qu'est-ce que la Négritude ? », *Études françaises*, 3, 1 (1967) : 3-20.
 - 20 Sur la politique culturelle de Senghor voir Elisabeth Harney, *In Senghor's Shadow: Art Politics and the Avant-garde in Senegal, 1960-1995* (Durham - London, Duke University Press, 2004), 316 p.
 - 21 Momar Coumba Diop et Mamadou Diouf, *Le Sénégal sous Abdou Diouf. État et société* (Paris, Karthala, 1990), 440 p.
 - 22 Après quarante années de pouvoir socialiste, le Sénégal a opéré une alternance politique en 2000 avec l'élection du régime libéral d'Abdoulaye Wade.
 - 23 La création d'un fonds d'aide à la création de 600 millions de francs CFA, la construction d'un nouveau théâtre national et l'organisation prochaine de la 3^e édition du Festival Mondial des Arts Nègres s'inscrivent dans cette logique.

- 24 Ivan Crouzel, « La 'Renaissance Africaine' : un discours sud-africain », *Politique africaine*, 77 (mars 2000) : 171-182.
- 25 *Ibid.*, 174 à 176
- 26 Elias K Bongmba, « Reflections on Thabo Mbekis African Renaissance », *Journal of Southern African Studies*, 30, 2 (2004) : 291-316.
- 27 Crouzel, « La 'Renaissance Africaine'... », *loc. cit.*, 178.
- 28 Bongmba, « Reflections on Thabo Mbekis ... », *loc. cit.*, 295.
- 29 Crouzel, « La 'Renaissance Africaine'... », *loc. cit.*, 178.
- 30 Sur le panafricanisme et ses enjeux, voir Élikia M'Bokolo, « Le Panafricanisme au XXI^{ème} siècle », dans *Première conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora* (Dakar : Codesria, octobre 2004).
- 31 Crouzel, « La 'Renaissance Africaine'... », *loc. cit.*, 178.
- 32 Bongmba, « Reflections on Thabo Mbekis ... », *loc. cit.*, 295-296.
- 33 Président Abdoulaye Wade, discours à l'occasion de la conférence des enseignants libéraux, CICES, Dakar, décembre 2009.
- 34 Abdoulaye Wade, *Un destin pour l'Afrique* (Paris, Karthala, 1985), 268.
- 35 Kinsey A Katchka, « Re-siting Slavery at the Gorée-Almadies Memorial and Museum », *Museum Anthropology*, 27 (2004) : 3-12.
- 36 « Le sculpteur Ousmane Sow revendique la propriété intellectuelle du monument de Wade », entrevue Audio dans <http://www.rfi.fr>, 6 septembre 2009 [consultée le 10 décembre 2009].
- 37 Sabine Cessou, « Les colosses de Dakar », *Libération*, 17 décembre 2009.
- 38 « Monument de la renaissance : voyage dans la mamelle du souvenir », *Le Soleil*, vendredi 12 février 2010, <http://www.lesoleil.sn/IMG/pdf/monument.pdf> [consulté le 10 janvier 2011].
- 39 Le monument est également conçu comme une infrastructure culturelle. En effet, un espace muséographique, un village artisanal, des chaînes de restauration et des salles de conférences sont en cours de construction à l'intérieur et en contrebas du monument.
- 40 Propos tenus par le président Wade à l'occasion de l'inauguration du monument de la renaissance africaine à Dakar le 3 avril 2010, www.sudonline.sn, 6 avril 2010.
- 41 Extrait du communiqué du ministère sénégalais de la culture publié le 29 mars 2010, voir Chérif Faye, « Inauguration du monument de la renaissance, Dakar sur la sellette ».
- 42 Jean-Louis Triaud, « Lieux de mémoire et passés composés » dans Chrétien et Triaud, dir., *Histoire d'Afrique... op.cit.*, 9-12, 11.
- 43 *Ibid.*, 11.
- 44 Agence de Presse Sénégalaise, « Le monument de la Renaissance aurait dû être fait autrement selon Mam Less Camara », 29 novembre 2009.
- 45 « Le monument de la renaissance africaine est un crime symbolique », Entretien du Pr Babacar Sall avec Moustapha Barry, *Walf Fadji*, samedi 10 avril 2010.

- 46 *Ibid.*
- 47 Sédar Diop, « Faut-il déboulonner la statue de la renaissance africaine ? » <http://www.sudonline.sn>, 3 avril 2010 [consulté le 4 février 2010].
- 48 *Ibid.*
- 49 Marie-Aude Fouéré, « La mémoire au prisme du politique », *Cahiers d'Études Africaines*, L (1), 197 (2010) : 5-24.
- 50 « 3 avril, comme journée de la renaissance africaine : Abdoulaye Wade obsédé par la survie de sa statue », <http://www.xibar.net.sn>, mai 2010 [consulté le 5 septembre 2010].
- 51 « Reconnaissance du Monument de la Renaissance Africaine : l'UNESCO refuse même de recevoir le dossier », <http://www.xibar.net.sn>, 20 mai 2010 [consulté le 20 octobre 2010].
- 52 *Benno Siggil Sénégal* (coalition pour le redressement du Sénégal) est une coalition politique et citoyenne comprenant près de 40 partis politiques de l'opposition et organisations de la société civile créée en mars 2009.
- 53 « 3 avril, comme journée de la renaissance africaine... », *loc. cit.*, Sur la position de *Benno Siggil Sénégal* par rapport au monument, voir le site du parti socialiste <http://www.ps-senegal.com/activites-de-benno-siggil-senegal>.
- 54 Florence Bernault, « Colonial Bones... » *loc. cit.*, 368-369.
- 55 *Ibid.*, 370.
- 56 Doulaye Konaté, *Travail de mémoire et construction nationale au Mali* (Paris, L'Harmattan, 2006), 121 p.
- 57 *Ibid.*, 73.
- 58 Papa Dramé, « La journée du tirailleur sénégalais ... », *loc. cit.*, 5
- 59 *Ibid.* p. 6. Le tirailleur africain a en effet joué un rôle majeur dans la conquête coloniale française en Afrique. Il a également été utilisé dans le cadre du maintien de l'ordre à travers l'empire colonial et dans les guerres de décolonisation en Indochine et en Algérie.
- 60 Voir l'étude de Rosa De Jorio, « Politics of Remembering and Forgetting: The Struggle over Colonial Monuments in Mali », *Africa Today*, 52, 4 (été 2006) : 79-106.
- 61 Pauline Simonet, « Un mausolée pour Brazza », dans http://www.rfi.fr/actufr/articles/082/articles_46581.asp [consulté le 8 juillet 2010].
- 62 Discours du ministre sénégalais de la culture Dr Mamadou Bousso Lèye à l'occasion du colloque *Enjeux culturels et perspectives du monument de la renaissance africaine*, 20 février 2010.
- 63 Voir l'entretien accordé au journal *Le Soleil* par Mamadou Guirassy, ministre de la communication, dans « Monument de la renaissance : voyage dans la mamelle du souvenir » *loc. cit.*, février 2010.
- 64 Ces 35% de ressources générées seraient gérées par une fondation dite de la Renaissance africaine. Le fils du président serait le président du Conseil d'administration.

- 65 Sabine Cessou, « Les colosses... », *loc. cit.*, 2009.
- 66 Cheikh Fadel Barro, « Le monument de la renaissance africaine : un bien personnel du Président », *www.la gazette.sn*, 14 juillet 2009 [consulté le 25 janvier 2010].
- 67 Jean-François Médard, « L'État patrimonial », *Politique africaine*, 39 (septembre 1990) : 25-36.
- 68 Ouseynou Nar Guéye, « Monument de la renaissance africaine : dépense extra-budgétaire et hérésie juridique » dans <http://senemag.free.fr/spip.php> [consulté le 20 novembre 2010].
- 69 *Ibid.*
- 70 *Ibid.*
- 71 Cheikh Fadel Barro, « Le monument de la renaissance africaine... », *loc. cit.*
- 72 Voir les enquêtes réalisées par différents journaux. Cf. Chérif Faye, « Les populations contestent la persistance du monument », dans <http://www.sudonline.sn>, 6 janvier 2010.
- 73 Mame Birame Diouf, « Le monument de la Renaissance africaine, les deux panthéons de la Place du Souvenir et le musée des civilisations noires : le sens d'un combat », *Le Soleil*, jeudi 21 janvier 2010.
- 74 *Ibid.*
- 75 Cheikh Yérimeck Seck, « Wade et la statue », *Jeune Afrique*, 9 mars 2010.
- 76 « L'Islam et les statues », débat télévisé organisé par la Radiotélévision Sénégalaise, mardi 22 décembre 2009, voir vidéo : <http://www.seneweb.com/news/article/27652.php> (durée 52:53 minutes), [consulté le 23 décembre 2009].
- 77 « Le monument de la Renaissance africaine est un crime symbolique », Entretien du Pr Babacar Sall avec Moustapha Barry, *Walf Fadjri* du samedi 10 avril 2010 [consulté le 20 avril 2010].
- 78 « L'Islam et les statues », document audio-visuel, *op.cit.*
- 79 Vincent Gueux et François Koch, « Chefs d'État africains... et franc-maçons » *www.lexpress.fr*, 22 janvier 2009 [consulté le 25 février 2010].
- 80 « Contre la statue de la Renaissance africaine : 18 associations islamiques lancent une 'Jihad' », dans <http://www.rewmi.com> du jeudi 10 décembre 2009 [consulté le 10 février 2010].
- 81 « Sermon de ce vendredi : les imams prêchent contre le monument de la Renaissance », *Walf Fadjri*, 20 décembre 2009.
- 82 Najib Sagna, « Monument de la Renaissance africaine : les imams de Rufisque exigent sa démolition », *Walf Fadjri*, 24 décembre 2009.
- 83 *Ibid.*
- 84 Doulaye Konaté, *Travail de mémoire... op.cit.*, 90.
- 85 Le 22 décembre, la Radiotélévision nationale a organisé un important débat sur le thème l'Islam et les statues tandis que le président Wade incitait les députés de sa majorité à davantage expliquer le vrai sens du

- monument de la renaissance africaine.
- 86 « Statue de la renaissance africaine : Me Abdoulaye Wade tance les imams et l'église », http://www.seneweb.com/news/engine/print_article.php?artid=27806 [consulté le 3 mars 2011].
- 87 Cheikh Ahmadou Bamba et El Hadji Malick sont les deux figures des deux plus grandes confréries religieuses du Sénégal à savoir le Mouridisme et la Tijania. Sur ces deux confréries, on pourra consulter la récente étude de Cheikh Anta Babou, *Fighting the Greater Jihad, Amadu Bamba and the Founding of the Muridiyya in Senegal, 1853-1913* (Athens, Ohio University Press, 2007), 294 p. et El hadji Ravane M'Baye, *Le grand savant El hadji Malick Sy : vie et œuvre* (Paris, Al Bouraq, 2003), 817 p.
- 88 « Statue de la Renaissance africaine : Me Abdoulaye Wade tance les imams et l'église », *L'Observateur*, 30 décembre 2009.
- 89 *Ibid.*
- 90 Ibrahima Diallo, « Amalgame entre le monument de la Renaissance africaine et les représentations dans les églises, le cardinal Sarr invite les fidèles à la sérénité », décembre 2009, voir <http://www.sudonline.sn/spip.php?article203> [consulté le 20 décembre 2009]
- 91 Charles Gaiky Diène, « Manifestation de jeunes chrétiens : la police bombarde la cathédrale de grenades », *Walf Fadjri*, 31 décembre 2009.
- 92 Ibrahima Diallo, « Amalgame entre le monument... », *loc.cit.*